

1222 (XII). Budget additionnel pour l'exercice 1957

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le budget additionnel pour l'exercice 1957,

1. *Prie* le Secrétaire général de réduire de 107.200 dollars le montant du budget additionnel, en réalisant des économies là où faire se peut et en différant les dépenses lorsque les économies sont impossibles;

2. *Approuve* les recommandations générales que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son vingt-quatrième rapport²⁷ à l'Assemblée générale (douzième session), relatif au budget additionnel pour l'exercice 1957;

3. *Décide* d'augmenter de 2.359.000 dollars le crédit de 50.815.700 dollars ouvert pour l'exercice 1957 par ses résolutions 1083 (XI) du 21 décembre 1956 et 1100 (XI) du 27 février 1957, et de porter ainsi le montant total à 53.174.700 dollars;

4. *Estime* que les prévisions de recettes accessoires pour l'exercice 1957, fixées antérieurement à 2.531.010 dollars par la résolution 1083 (XI) de l'Assemblée générale, doivent être augmentées de 625.000 dollars et portées à 3.156.010 dollars;

5. *Décide* que, sous réserve des dispositions des paragraphes 3 et 4 ci-dessus, les crédits révisés pour l'exercice 1957 se répartiront comme suit:

Chapitres	Crédits ouverts, modifiés le cas échéant en vertu du paragraphe 2 de la résolution 1100 (XI)	Augmentations (ou diminutions) par rapport aux crédits ouverts	Crédits révisés
<i>Dollars des Etats-Unis</i>			
A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES			
<i>Titre premier. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités</i>			
1. L'Assemblée générale, ses commissions et comités.....	628.900	109.300	738.200
2. Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités.....	—	215.500	215.500
3. Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	144.600	(4.100)	140.500
3a. Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.....	29.400	—	29.400
3b. Commissions économiques régionales.....	77.500	—	77.500
4. Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités.....	50.000	—	50.000
TOTAUX DU TITRE PREMIER	930.400	320.700	1.251.100
<i>Titre II. — Missions spéciales et activités connexes</i>			
5. Missions spéciales et activités connexes.....	1.852.000	195.200	2.047.200
5a. Service mobile de l'Organisation des Nations Unies.....	780.700	—	780.700
TOTAUX DU TITRE II	2.632.700	195.200	2.827.900
<i>Titre III. — Siège de l'Organisation des Nations Unies à New-York</i>			
6. Services relevant directement du Secrétaire général.....	2.226.400	81.800	2.308.200
6a. Cabinet des Sous-Secrétaires sans département.....	218.900	15.500	234.400
7. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité.....	601.000	18.800	619.800
7a. Secrétariat du Comité d'état-major.....	113.000	(5.500)	107.500
8. Département des affaires économiques et sociales.....	3.608.000	(14.400)	3.593.600
9. Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.....	822.500	—	822.500
10. Département de l'information.....	2.398.400	86.100	2.484.500
11. Département des conférences.....	6.873.000	71.000	6.944.000
11a. Bibliothèque.....	534.400	—	534.400
12. Bureau des services généraux.....	3.074.500	189.500	3.264.000
13. Personnel temporaire et consultants.....	527.500	202.500	730.000
14. Frais de voyage du personnel.....	1.070.500	119.500	1.190.000
15. Dépenses communes afférentes au personnel.....	4.050.800	157.700	4.208.500

²⁷ *Ibid.*, point 40 de l'ordre du jour, documents A/3750 et Add.1.

<i>Chapitres</i>	<i>Crédits ouverts, modifiés le cas échéant en vertu du paragraphe 2 de la résolution 1100 (XI)</i>	<i>Augmentations (ou diminutions) par rapport aux crédits ouverts</i>	<i>Crédits révisés</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
16. Charges communes	3.819.800	348.700	4.168.500
17. Matériel	250.000	22.600	272.600
TOTAUX DU TITRE III	<u>30.188.700</u>	<u>1.293.800</u>	<u>31.482.500</u>
 <i>Titre IV. — Office européen de l'Organisation des Nations Unies</i>			
18. Office de l'Organisation des Nations Unies à Genève (à l'exception des dépenses, prévues à l'article III, directement imputables au secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants	5.209.600	325.100	5.534.700
Article III. — Secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants	68.700	1.500	70.200
19. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	772.500	90.300	862.800
TOTAUX DU TITRE IV	<u>6.050.800</u>	<u>416.900</u>	<u>6.467.700</u>
 <i>Titre V. — Centres d'information</i>			
20. Centres d'information (à l'exception des services d'information de Genève)	1.206.500	—	1.206.500
TOTAUX DU TITRE V	<u>1.206.500</u>	<u>—</u>	<u>1.206.500</u>
 <i>Titre VI. — Secrétariats des commissions économiques régionales (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)</i>			
21. Secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	1.525.300	(72.500)	1.452.800
22. Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine	1.250.700	248.600	1.499.300
TOTAUX DU TITRE VI	<u>2.776.000</u>	<u>176.100</u>	<u>2.952.100</u>
 <i>Titre VII. — Versements spéciaux et dépenses de représentation</i>			
23. Versements spéciaux prévus au paragraphe 2 de l'annexe I du Statut du personnel	50.000	—	50.000
24. Dépenses de représentation	20.000	—	20.000
TOTAUX DU TITRE VII	<u>70.000</u>	<u>—</u>	<u>70.000</u>
 <i>Titre VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie</i>			
25. Travaux contractuels d'imprimerie (à l'exception des dépenses prévues à la rubrique v de l'article premier pour le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants)	1.383.925	39.700	1.423.625
Rubrique v de l'article premier. — Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	9.975	—	9.975
TOTAUX DU TITRE VIII	<u>1.393.900</u>	<u>39.700</u>	<u>1.433.600</u>
 <i>Titre IX. — Programmes techniques</i>			
26. Administration de l'assistance technique	386.700	—	386.700
27. Développement économique	479.400	—	479.400

Chapitres	Crédits ouverts, modifiés le cas échéant en vertu du paragraphe 2 de la résolution 1100 (XI)	Augmentations (ou diminutions) par rapport aux crédits ouverts	Crédits révisés
	Dollars des Etats-Unis		
28. Activités sociales	925.000	—	925.000
28a. Activités dans le domaine des droits de l'homme	55.000	—	55.000
29. Administration publique	300.000	—	300.000
TOTAUX DU TITRE IX	2.146.100	—	2.146.100
<i>Titre X. — Dépenses spéciales</i>			
30. Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations	649.500	—	649.500
31. Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies	2.000.000	—	2.000.000
TOTAUX DU TITRE X	2.649.500	—	2.649.500
<i>Titre XI. — Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies</i>			
32. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	136.100	6.100	142.200
TOTAUX DU TITRE XI	136.100	6.100	142.200
B. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE			
<i>Titre XII. — Cour internationale de Justice</i>			
33. Cour internationale de Justice	635.000	17.700	652.700
TOTAUX DU TITRE XII	635.000	17.700	652.700
	RÉDUCTION GLOBALE	(107.200)	(107.200)
	TOTAUX GÉNÉRAUX	2.359.000	53.174.700

731ème séance plénière,
14 décembre 1957.

1223 (XII). Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. Décide que le barème des quotes-parts pour le calcul des contributions des Etats Membres au budget de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 1958 sera le suivant:

Etats Membres	Pourcentages
Afghanistan	0,06
Albanie	0,04
Arabie Saoudite	0,07
Argentine	1,14
Australie	1,61
Autriche	0,35
Belgique	1,24
Birmanie	0,10
Bolivie	0,05
Brésil	1,06

Etats Membres	Pourcentages
Bulgarie	0,14
Cambodge	0,04
Canada	3,09
Ceylan	0,11
Chili	0,29
Chine	5,01
Colombie	0,36
Costa-Rica	0,04
Cuba	0,26
Danemark	0,64
Egypte	0,35
Equateur	0,05
Espagne	1,11
Etats-Unis d'Amérique	32,51
Ethiopie	0,11
Fédération de Malaisie	0,22
Finlande	0,36
France	5,56
Ghana	0,07